



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2017-071

PUBLIÉ LE 21 JUIN 2017

Sommaire

74_DSDEN_Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2017-06-15-004 - Arrêté DSDEN SG AA 2017-0014 relatif à la composition des sous-commissions d'appel du second degré de l'enseignement public en Haute-Savoie (2 pages)

Page 3

74_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2017-06-15-004

Arrêté DSDEN SG AA 2017-0014 relatif à la composition
des sous-commissions d'appel du second degré de
l'enseignement public en Haute-Savoie



Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
de la Haute-Savoie
Division de la Vie des élèves - Scolarité
Références: DIVEL/EC

Annecy, le 15 juin 2017

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE
L'EDUCATION NATIONALE DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ N° DSDEN/SG/AA/2017-0014

relatif à la composition des sous-commissions d'appel du second degré de l'enseignement public en Haute-Savoie

VU la loi 2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république,

VU le Code de l'Éducation – Articles L. 331-8 et D. 331-35,

VU le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 modifié,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel, modifié par décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 article 7,

VU l'avis du Conseil de l'enseignement général et technique,

ARRETE

Article 1 : La commission d'appel prévue à l'article D. 331-35 du code de l'éducation est constituée pour l'année 2017 de quatre sous-commissions, soit deux pour le bassin Albanais Annécien et Faucigny Pays du Mont Blanc, deux pour le bassin Genevois Haut-Savoyard et Chablais.

Article 2 : Conformément à l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel, la présidence de chaque sous-commission est assurée par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant.

Article 3 : Les membres des sous-commissions d'appel susvisées sont nommés par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie pour une durée d'un an renouvelable, sur proposition des associations en ce qui concerne les représentants des parents d'élèves.

Article 4 : les sous-commissions sont composées comme suit :

Sous-commission niveau 3^e Bassin ALBANAIS ANNECIEN et FAUCIGNY PAYS DU MONT BLANC

Président : Mme THOMAS Pascale, IENIO
Secrétaire : M. GILLE Pierre, principal de collège
Membre : Mme COLUNI Claudine, principale de collège
Professeurs : Mme DAMAZ Chantale, M. MONTAGNON Gilles, M. CONDAT Guillaume
Conseiller principal d'éducation : M. AUBIN Yann
Directeur de centre d'information et d'orientation : Mme ALTMANN Sandrine
Assistante sociale : Mme SECOND Véronique
Représentants de parents d'élèves : FCPE : Mme GENIN Roxana ; PEEP : Mme DELPECH-SINET Odile

Sous-commission niveau 3^e Bassin GENEVOIS HAUT SAVOYARD ET CHABLAIS

Président : Mme COQ Pascale, DAASEN
Secrétaire : Mme JEANNET Sylvie, principale de collège
Membre : Mme CLAUDEL Muriel, principale de collège
Professeurs : Mme MARTINEZ Caroline, M. BRON Marc, M. POLLET Pierre
Conseiller principal d'éducation : Mme AYARI Amina
Directeur de centre d'information et d'orientation : Mme LONGERAY Marie-Noëlle
Assistante sociale : Mme ROY Claudie
Représentants de parents d'élèves : FCPE : Mme ROCH Marie ; PEEP : M. IMOBERSTEG Théophile

Sous-commission niveau 2^{de} Bassin ALBANAIS ANNECIEN et FAUCIGNY PAYS DU MONT BLANC

Présidente : Mme COQ Pascale, DAASEN
Secrétaire : M. CHASSAGNE François, proviseur de lycée
Membre : Mme LIEBEAUX Patricia, proviseuse de lycée
Professeurs : Mme CORCY Stéphanie, M. MIGUET Jean-Paul, M. COLOMBIER Cyrille
Conseiller principal d'éducation : Mme BRUNET Tiana
Directeur de centre d'information et d'orientation : Mme SAUGER Véronique
Assistante sociale : Mme PORTE Florence
Représentants de parents d'élèves : FCPE : Mme HERVELEU Françoise, Mme GENIN Roxana ; PEEP : Mme DELPECH-SINET Odile

Sous-commission niveau 2^{de} Bassin GENEVOIS HAUT SAVOYARD ET CHABLAIS

Présidente : Mme THOMAS Pascale, IENIO
Secrétaire : M. REILLY Claude, proviseur de lycée
Membre : M. MACHIRE Daniel, proviseur de lycée
Professeurs : Mme PILLER Isabelle, M. PLOUVIER Cédric, M. VIGNAND Julien
Conseiller principal d'éducation : Mme ONELLI Amélie
Directeur de centre d'information et d'orientation : Mme LONGERAY Marie-Noëlle
Assistante sociale : Mme PEREIRA Delphine
Représentants de parents d'élèves : FCPE : Mme ROCH Marie ; PEEP : Mme JOPELLO Carole

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Haute-Savoie


Christian BOVIER